



**Accueil Périscolaire**  
**LES 3 RÉCRÉS**  
**01090 GUÉREINS**  
**2024-2025**

## GRILLE DE TARIFICATION :

Cotisation annuelle par famille = 20 € (habitants Guereins-Genouilleux),  
 30 € (autres habitants)

Le tarif dépend du quotient familial CAF et du lieu d'habitation :

- Pour l'accueil périscolaire du matin (7 h 20 - 8 h 20) et du soir (16 h 30-18 h 30) les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.
- Pour l'accueil méridien (cantine) : 11 h 45 à 13 h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire

	PERISCOLAIRE		CANTINE	
	Habitant Guéreins Genouilleux	Habitant Hors Guéreins Genouilleux	Habitant Guéreins Genouilleux	Habitant Hors Guéreins Genouilleux
QUOTIENT FAMILIAL ENTRE 0 ET 720	1,90 €/h	2,40 €/h	4,45 €/repas	6.00 €/repas
QUOTIENT FAMILIAL SUPERIEUR A 720	2,10 €/h		4,65 €/repas	
Cotisation annuelle	20 € pour les habitants de Guéreins-Genouilleux			
	30 € pour les habitants hors Guéreins-Genouilleux			

**Joindre obligatoirement un justificatif de domicile de moins de 3 mois**

Pour les familles des communes de Guéreins et Genouilleux ayant un quotient familial inférieur à 720 € et souhaitant bénéficier du tarif horaire de 1,90 € et de 4.45 €, merci de fournir :

- Le numéro d'allocataire CAF ou MSA.
- Joindre l'attestation du quotient familial
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois